



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-111

Attribution des marchés de travaux pour la création d'une voie de circulation douce entre Senlis-Chamant.

Autorisation accordée à Monsieur le Président de signer les pièces constitutives du marché

SEANCE
DU 8 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 38

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Séance à l'Assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARRIER (Chamant)

- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky MARECHAL (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARRARA (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PIERUS (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BIFFAR (Senlis)

01 DEC 2017
ID: 068-20006975-20171108-DEL2017CC08111-DE

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 38 présents, 10 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la consultation en forme marchés publics, en procédure adaptée, initiée le 11 septembre 2017 par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, pour les travaux d'aménagement d'une voie de circulation douce entre Senlis et Chamant.

Vu la date de remise des offres fixée au 9 octobre 2017 à 12h00.

Vu le rapport de présentation établi par le maître d'œuvre OSMOSE,

Considérant le classement opéré par OSMOSE au regard des critères de choix des offres publiés et de leurs pondérations,

Considérant que le rapport propose :

- De retenir pour le lot n°1, (création de piste) l'offre formulée par l'entreprise COLAS pour un montant total de 673 560,80 euros HT (tranche ferme+ tranche conditionnelle), travaux estimés par le maître d'œuvre à 815 314,00 euros HT,
- De rendre infructueux le lot n°2 (Signalisation), au regard des offres formulées, même après négociation, situées très au-dessus du montant des travaux estimés par le maître d'œuvre à 58 150,00 euros HT.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** Monsieur BASCHER, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer les pièces constitutives du marché, **pour le lot 1, de l'entreprise attributaire : COLAS** pour un montant de 673 560,80 euros HT

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur BASCHER, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer les pièces constitutives du marché, pour le lot 1, de l'entreprise attributaire : COLAS pour un montant de 673 560,80 euros HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération. Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **01 DEC. 2017**
Et de l'affichage le : **01 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **28 NOV. 2017**

Le Président,

Le Président,

Jérôme BASCHER.

Jérôme BASCHER



Par ordre et délégation
le 1^{er} Vice-président
Alain Battaglia

Par ordre et délégation
le 1^{er} Vice-président
Alain Battaglia.